



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-085 / 3-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 23 juin 2022, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, A. FAVIER, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, F. BRABRI, F. DUFFOUR, N. FAYOLLE, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Absents : B. GATTAZ, N. JULLIARD.

Le secrétaire de séance désigné est M. GUICHERD-DELANNAZ.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / CESSIONS : Cession d'un tènement immobilier à Bilieu au profit de M. LICAUSI Vincent et MME LOT Nolwenn

Rapporteur : Martine CHASSON

EXPOSE : Madame CHEVALLIER née FEYDEL Aline, décédée, avait par testament en date du 3 mars 1993, institué la ville de Voiron légataire universel en nue-propriété de tous ses biens, dont une maison individuelle au 112 Rue Roland Chevallier à Bilieu (38850).

Le bien objet de la vente se situe sur la parcelle cadastrée section AC n° 315 consistant en un tènement immobilier comprenant une maison d'une surface habitable de 90 m² et d'un terrain attenant de 1056 m².

La Ville a trouvé un accord avec M. LICAUSI Vincent et Mme LOT Nolwenn, domiciliés 24 Rue Rolland Chevallier, Bilieu (38850) ou toute société pouvant se substituer à eux, qui se portent acquéreur du bien en l'état, au prix de 220 000 €.

... / ...

Ville de Voiron - Conseil Municipal du mercredi 29 juin 2022

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Travaux Urbanisme Environnement & Qualité de Vie en date du 16 juin 2022,

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat du 02 février 2022,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente cession au profit de M. LICAUSI Vincent et Mme LOT Nolwenn au prix de 220 000 €,
- D'autoriser Monsieur ALLARDIN Yves, 1^{er} Adjoint au Maire à signer les actes correspondants.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **29 voix POUR - 4 ABSTENTIONS** (A. BELLEVILLE, A. FAVIER, B. HUET, M. MISTRE).
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,



Julien Polat
Julien POLAT